

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale**

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Étaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Axelle Poullier, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Étaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,  
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique en date du 18 novembre 2022,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, médico-sociale,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- créer 1 poste de rédacteur,
- créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste d'ingénieur principal,
- supprimer 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint technique,
- créer 1 poste d'ingénieur,
- créer 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- créer 2 postes d'adjoint technique.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*